



LA CNRACL, UNE CAISSE DE RETRAITE ÉQUILBRÉE : plus de cotisations que de pensions

Créée en 1945, la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) est le régime de retraite des fonctionnaires hospitaliers et territoriaux et, depuis la décentralisation "Raffarin", des personnels Techniques, Ouvriers et de Services (TOS) de l'Enseignement et des agents de l'équipement. Avec 2,1 millions d'actifs et un million de retraités, la CNRACL représente un important régime de retraite en France. Ce régime couvre les risques vieillesse et invalidité.

Il fonctionne suivant le principe de la répartition solidaire, c'est-à-dire que les cotisations des personnels en activité paient les

pensions des agents retraités. Le rapport démographique entre actifs cotisants et retraités conditionne en grande partie son équilibre. Actuellement, il est de 2,2 salarié-es pour 1 retraité-e : notre caisse de retraite est donc excédentaire.

Les agents qui sont contractuels de la FP cotisent au régime général de base (CNAV) et à l'IRCANTEC (retraite complémentaire obligatoire de la Fonction publique). Certains agents, très précaires (droit privé), cotisent à la CNAV et à l'ARRCO (régime complémentaire obligatoire du secteur privé) et pour les cadres en plus à l'AGIRC (régime complémentaire des cadres).



L'AVENIR DE LA CNRACL PASSE PAR DES EMPLOIS STATUTAIRES CORRECTEMENT RÉTRIBUÉS

L'augmentation du nombre d'emplois précaires, contractuels... mettra à terme en péril notre régime de retraite. À ce jour, ils sont plus d'1/3 des salariés de nos 2 Fonctions publiques à ne pas cotiser, de ce fait, à la CNRACL, dont une grande majorité de femmes.

Des projections réalisées en 2010 laissent apparaître un déséquilibre entre les cotisations encaissées et les prestations versées à compter de 2016. Cette évolution est donc fortement corrélée à l'augmentation importante des départs à la retraite, mais aussi à l'embauche d'emplois statutaires nécessaires pour assurer un service public de qualité. L'augmentation des salaires, nécessaire pour compenser la perte du pouvoir d'achat des agents de la fonction publique, apportera aussi plus de cotisations à la CNRACL.

La CGT revendique pour assurer le financement nécessaire :

- titularisation des contractuel-les. (175 000 remplissent les conditions de la loi des non titulaires, or 10 000 cotisants supplémentaires ramènent 80 millions d'€ par an à la CNRACL)
- augmentation du point d'indice
- reconnaissance des qualifications et intégration des primes ayant caractère de complément salarial dans le salaire indiciaire
- égalité professionnelle
- urgence d'un plan emploi et formation pour assurer les missions publiques.

Les services publics ne sont pas un gouffre mais un rempart pour la solidarité et la démocratie !

FACE AUX DIFFICULTÉS «PONCTUELLES» DE TRÉSORERIE DE LA CNRAL : LA CGT DEMANDE à l'Etat d'assurer le paiement des retraites de ces agents dans la transparence

Le gouvernement vient de proposer dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2013 (PLFSS), pour soi-disant « réduire le déficit » de la CNRACL, d'augmenter les contributions à la CNRACL des employeurs (hôpitaux et collectivités territoriales) de 1,35 point en 2013 et de 1,35 point en 2014. Pour la CGT, c'est impossible dans le cadre imposé d'austérité budgétaire : beaucoup d'établissements ou collectivités sont déjà dans le rouge financier. Surtout, il n'est pas question d'accepter une augmentation de contribution pour compenser les déficits d'autres régimes !

La CNRACL n'est pas en déficit : c'est un régime équilibré. Le montant des cotisations est toujours supérieur au montant des pensions à payer. Mais ce régime doit actuellement emprunter sur les marchés financiers à cause du système de la compensation pour d'autres régimes de retraite déficitaires, comme celui des mineurs, des ouvriers agricoles, et pour des régimes non salariés des exploitants agricoles, des commerçants... Ces versements importants déséquilibrent sa trésorerie : ce qui a fait dire à certains journaux récemment que la CNRACL était en difficulté...

De 1974 à 2011, c'est 67 milliards d'euros qui ont été versés à d'autres régimes, dont 2 milliards en 2011.

La CGT, favorable à la solidarité financière entre les régimes de retraite, demande au gouvernement de revoir les modalités de la compensation pour ne pas mettre en péril le régime équilibré de la CNRACL. **Il faut aussi revoir le niveau de mise à contribution des régimes de non salariés qui sont aidés depuis près de 40 ans par les régimes de salarié-es.**

La CGT fait la proposition d'une maison commune des régimes de retraites qui doit permettre, avec la participation essentielle des organisations syndicales, de piloter le système de retraite en solidarifiant et coordonnant l'ensemble des régimes. La question de la compensation inter-régimes doit être prise en charge avec une mise à plat de la contribution réelle de chaque régime : le dispositif doit être transparent et solidaire et ne doit pas entraîner des problèmes financiers qui fragilisent les régimes équilibrés.



DÉCLARATION LIMINAIRE CGT-FO-CFDT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 OCTOBRE 2012

Au nom des trois organisations syndicales représentant les actifs et retraités, CGT, FO et CFDT, nous tenons à affirmer un positionnement unitaire. Nous apprécions l'arbitrage gouvernemental ne retenant pas, pour 2013, les propositions de trésorerie qui avaient été évoquées ainsi que la qualité de l'écoute lors des différentes réunions de la commission des comptes. Nous avons un régime caractérisé par un montant de cotisations perçues supérieur aux pensions versées, il nous paraît important de le rappeler.

Nous sommes opposés à l'augmentation des contributions employeurs en 2013 et en 2014. Nous considérons que :

- cette augmentation serait contre productive dans la perspective de l'emploi public.
- le concept de la compensation doit être réellement revisité en fonction de la situation actuelle des différents régimes contributeurs.

Notre régime a beaucoup contribué à la solidarité nationale, il est légitime d'attendre un retour de l'État. De plus, cette augmentation risque de laisser croire que notre régime n'était pas équilibré.

Nous pensons que l'emploi statutaire est un levier indispensable pour notre caisse. La titularisation de contractuels prévue par la loi doit être accélérée pour augmenter sensiblement le nombre de cotisants. Nous regrettons que les ministères concernés n'aient pas engagé ce processus avec détermination et urgence. Il faut aussi encourager les collectivités à procéder aux processus de titularisation.

Nous considérons que l'évolution de la valeur du point d'indice doit être aussi un levier à activer. Nous restons mobilisés pour la défense et la promotion de notre régime.

LA CGT REFUSE DE SACRIFIER LES RETRAITÉ-ES

Le gouvernement prévoit dans le PLFSS de taxer les retraité-es imposables pour financer la perte d'autonomie, la pension de retraite des chômeurs et le minimum vieillesse. Cette mesure équivaut à une augmentation de la CSG qui conduira à une baisse de pouvoir d'achat des retraité-es.

Il est question aussi de repousser le versement des pensions des retraité-es au 1^{er} du mois, pour éviter des trous de trésorerie en fin de mois.

La CGT est opposée à ce que les retraité-es payent ou voient leur retraite diminuée, alors que nombre d'entre elles et eux sont en difficulté.

La CNRACL a noté une augmentation du volume des oppositions sur les pensions de 29 %, ce qui

fait une augmentation de plus de 50 % depuis 2009 ! C'est une dégradation importante du revenu des retraité-es.

La retraite doit être abordée comme un élément essentiel de progrès social. Avec les progrès médicaux, l'amélioration des conditions de vie des retraité-es a permis une augmentation de l'espérance de vie. Les retraité-es jouent un rôle important dans les familles et ne sont pas un fardeau puisqu'ils concourent au développement du pays, à la condition de ne pas être dans la pauvreté !

LA CGT DEMANDE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CNRACL D'AUGMENTER LES AIDES AUX RETRAITÉ-ES

Beaucoup de retraité-es ont de basses pensions, en particulier les femmes (le montant moyen des retraites de la Fonction publique territoriale est inférieur à celui du régime général, celui de la FP hospitalière équivalent). La réforme de 2010 a rendu pratiquement inaccessible le minimum garanti aux nouvelles et nouveaux retraité-es.

La CGT a demandé lors du Conseil d'administration début octobre d'augmenter les barèmes face à la

paupérisation des retraité-es :

■ le relèvement du quota maximum du montant des aides à 1 700€ (1 650€ en 2012) et pour l'aide à l'énergie à 560€ (520€ en 2012) a été accepté.

Par contre, la proposition de relever tous les planchers et plafonds de ressources (pour l'accès d'un plus grand nombre à ces aides) n'a pas été retenue immédiatement, elle doit être étudiée.

Contacts

Fédération CGT Santé Action Sociale
Case 438 - 263, rue de Paris
93515 Montreuil Cedex
Site : www.sante.cgt.fr
Email : sante@cgt.fr

Fédération CGT des Services publics
Case 437 - 263, rue de Paris
93515 Montreuil Cedex
Site : www.spterritoriaux.cgt.fr
Email : fdsp@cgt.fr

*Ne lâchons rien,
la bataille pour la retraite n'est pas terminée*
Soyons toutes et tous dans l'action pour imposer des solutions durables

fédération
des services
publics
la
cgt

L'ASSURANCE D'UNE RETRAITE DÉCENTE POUR TOUTES ET TOUS C'EST POSSIBLE !

SANTÉ ET
ACTION SOCIALE
la
cgt

Spécial
retraite
Fonction
publique

La retraite est un élément de progrès social, c'est un droit fondamental de pouvoir prendre sa retraite en bonne santé avec une pension décente. Les actifs doivent pouvoir bénéficier des mêmes droits et ils doivent savoir ce qu'ils auront à la retraite : les prestations retraites doivent être définies.

Les récentes réformes ont mis à mal notre système à prestations définies et notre système solidaire par répartition (les actifs paient pour les retraité-es en constituant leur propres droits). Si le nombre de retraité-es augmente, la productivité du travail augmente aussi. Les bénéficiaires accumulés des grandes entreprises atteignent des niveaux jamais égalés ! Mais les patrons ne veulent pas mettre un euro de plus pour la protection sociale. Ils préfèrent paupériser les retraité-es, et sacrifier les jeunes sur l'autel du profit et de la capitalisation. Pourtant, l'histoire et la crise financière ont montré le caractère très aléatoire des placements financiers. Nous ne pouvons

plus laisser dire à ceux qui ont le pouvoir financier qu'il n'est pas possible de développer la protection sociale solidaire !

Suite à la conférence sociale qui s'est tenue début juillet, le gouvernement doit engager, au printemps 2013, une concertation avec les organisations syndicales et les représentants du patronat, avec l'objectif d'une réforme législative en novembre 2013.

La CGT fait des propositions durables et fiables pour assurer le financement des retraites dans un système solidaire par répartition à prestations définies : mener une autre politique de l'emploi et des salaires pour augmenter les cotisations, réformer la fiscalisation des entreprises en fonction de leurs profits, soumettre à contribution tous les produits financiers et tous les éléments de rémunération.

La CGT revendique un socle commun des droits des salarié-es :

■ un départ à partir de 60 ans, et un départ anticipé avant cet âge en reconnaissance des métiers pénibles.
■ un départ avec 75 % du traitement des six derniers mois dans la fonction publique.

■ un minimum garanti basé sur le SMIC.
■ des pensions indexées sur les salaires.



*Ne lâchons rien,
la bataille pour la retraite n'est pas terminée*
Soyons toutes et tous dans l'action pour imposer des solutions durables